



Sommaire

Sécheresse géotechnique

- Nouvelles réglementation & cartographie
- Nouveau critère de reconnaissance cat-nat
- Chiffres clés

Nouvelle thèse CIFRE MRN : sinistralité CatClim sur bâti

Un réseau FFA-MRN des Coordinateurs Risques Naturels

La MRN sur les réseaux sociaux et échos médiatiques

Regards sur l'international

- Rencontres avec deux structures analogues à la MRN
- La Fondation de prévention (FP) des Établissements cantonaux d'assurance (CH)
- L'Institut de Prévention des Sinistres Catastrophiques (IPSC, Canada)

Conférence IDRIM Nice 2019 & participation de la MRN

Éditorial



La MRN n'a jamais aussi bien porté son nom : **Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels !**

En témoignent les travaux conduits avec le BRGM sous l'égide de la DGPR, sur l'actualisation de la carte de susceptibilité au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Cette carte intégrant la sinistralité récente, définit les zones exposées où s'appliquent les dispositions prévues à l'article L. 112-20 du code de la construction et de l'habitation.

La MRN est particulièrement heureuse d'avoir contribué à l'amélioration de la connaissance de ce phénomène, jusqu'alors grand oublié de la prévention avec seulement 1 800 communes ayant un PPR sécheresse approuvé, et sur lequel les assureurs n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme.

En effet, la sécheresse représente à elle seule 30% de la sinistralité CatNat et sa charge moyenne annuelle pourrait tripler sur la période 2014-2039 avec une sinistralité potentielle de 21 Mds d'euros du fait du changement climatique (cf. [étude FFA, 2015](#)).

Cela sans compter les 3000 communes pour lesquelles aucun sinistré n'a encore pu être indemnisé du fait de la non reconnaissance en état de catastrophe naturelle (cf. [Rapport sécheresse MRN](#)). Ce qui donne lieu à des situations complexes et difficilement compréhensibles pour les assurés.

La parution de la circulaire du 10 mai 2019 du Ministère de l'intérieur constitue un premier pas qui mériterait d'être davantage poussé vers encore plus de transparence et de simplification des critères de reconnaissance CatNat « sécheresse ».

Au vu de ces enjeux et de l'accélération des cycles de sécheresse, la MRN a décidé, une fois encore, de faire la part belle à la « sécheresse géotechnique » dans sa Lettre et encourage les pouvoirs publics à poursuivre leur mobilisation sur ce sujet par une réforme CatNat à la hauteur des enjeux !

Cette Lettre est aussi l'occasion pour la MRN de vous annoncer :

- la naissance du nouveau réseau FFA-MRN de 200 Coordinateurs Risques Naturels ;
- le lancement d'une 6^{ème} thèse CIFRE qui permettra le développement d'outils innovants au service de la profession ;
- la multiplication de ses actions de communication notamment via sa Newsletter ;
- la parution prochaine de deux cahiers spéciaux consacrés aux bonnes pratiques d'organisations analogues à la MRN (Suisse et Canada).
- sa participation à la conférence internationale IDRIM, en octobre 2019 à Nice, sur les questions d'assurance, prévention et résilience des territoires et des villes « smart ».

Bonne lecture !

Pierre Lacoste, Président de la MRN

Voir nos actualités et publications sur :

www.mrn.asso.fr

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a été publiée au journal officiel du 24 novembre 2018. L'article 68 met en place un dispositif permettant de favoriser la prévention pour les maisons individuelles construites dans les zones dont l'exposition au phénomène retrait-gonflement des argiles (RGA) est identifiée comme moyenne ou forte (cf. décret en Conseil d'État).

* RGA ou mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux

Margaret HERBAUX

Chargée de mission mouvements de terrain, DGPR/MTES

A quoi va servir cette nouvelle réglementation ?

Elle doit permettre de s'assurer que les règles de l'art seront bien appliquées pour les constructions de maisons individuelles dans les zones exposées au phénomène RGA et préciser, pour cela, le rôle de chacun (vendeur de terrain, maître d'ouvrage et constructeur).

Elle oblige notamment le vendeur d'un terrain non bâti constructible à fournir une étude géotechnique préalable à l'acquéreur. Les constructeurs sont quant à eux, tenus soit de suivre les recommandations définies par une étude de conception, soit de respecter les techniques de construction définies par voies réglementaires.

La carte des zones exposées soumises à cette nouvelle réglementation sera disponible sur Géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr/>.

Sur le site internet, il sera possible de zoomer et de déterminer précisément les terrains situés dans les zones exposées.

Sébastien GOURDIER

Ingénieur géotechnicien, Unité Risques Instabilités Gravitaires et érosion des versants et des sols, Direction Risques et Prévention, BRGM – Service Géologique National

Comment a été mise à jour la carte d'exposition ?

Cette nouvelle carte d'exposition réglementaire s'appuie sur la carte de susceptibilité au phénomène RGA, qui avait été établie lors du programme de cartographie départementale de cet aléa, entre 2001 et 2010, pour toute la Métropole. Les contours des formations argileuses reprennent ceux de la carte géologique de la France à l'échelle 1 / 50 000^{ème} levée par le BRGM depuis 60 ans.

La susceptibilité d'une formation géologique au phénomène RGA reflète l'intensité potentielle des mouvements du sol en cas de sécheresse. Elle est déterminée à partir de trois critères propres à la qualité du sous-sol :

- **le critère lithologique**, qui juge de la prépondérance du terme argileux dans la formation, de l'épaisseur et de la continuité de la couche ;
- **le critère géotechnique**, qui qualifie le comportement mécanique de la couche argileuse, c'est-à-dire son aptitude à tasser ou gonfler ;
- **le critère minéralogique**, qui indique la présence et la proportion des minéraux argileux les plus sensibles au phénomène.

Cette nouvelle réglementation a nécessité un travail important de mise à jour de la carte d'exposition des formations argileuses au phénomène RGA. Ce travail porté par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) a été réalisé par le BRGM avec l'appui de la MRN et a abouti à la production d'une nouvelle cartographie (cf. Figure 1).

Pourquoi était-il nécessaire de mettre à jour la carte d'exposition au RGA ?

La carte d'aléa RGA, réalisée par le BRGM, est assez ancienne (2010). Il était important de la mettre à jour au regard de l'évolution des connaissances en la matière. Par ailleurs, une analyse réalisée par la MRN, publiée en décembre 2018, montre que seule 48 % de la sinistralité observée ces dernières années se situe dans des zones d'aléa moyen et fort. Au vu de ces éléments et dans le cadre des travaux menés par la DGPR, un travail d'actualisation de la carte a été demandé au BRGM, auquel la MRN a été associée.

Après mise à jour, le taux de couverture du territoire concerné par une exposition moyenne ou forte au RGA est de 48 % et permet de couvrir 93 % de la sinistralité.

Quel est l'intérêt de mobiliser la donnée sinistralité ?

La survenue des mouvements des sols dépend de facteurs indépendants de leur qualité, tels que les conditions météorologiques ou l'environnement du bâti impacté. Pour passer de la susceptibilité à l'exposition, il faut tenir compte de ces facteurs déclenchant. A l'échelle nationale, c'est la sinistralité et l'évolution de sa connaissance, à partir des données collectées par la MRN, qui permettent de les appréhender.

La sinistralité enregistrée par la MRN est le reflet de la réalité des dégâts causés par le phénomène RGA. La densité de sinistres en zones urbanisées, associée à la susceptibilité, a permis de qualifier l'exposition des formations argileuses. Le niveau d'exposition déterminé sur les zones urbanisées actuelles a été généralisé à l'ensemble de la formation argileuse concernée, afin d'anticiper l'urbanisation à venir et ainsi prévenir la sinistralité future.

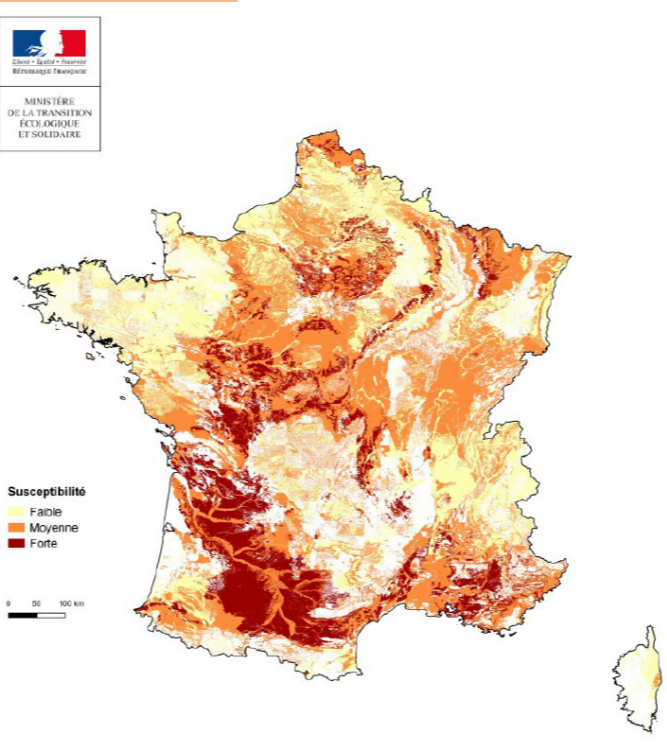


Fig. 1 : Carte de susceptibilité des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Le 10 mai dernier, le Ministère de l'intérieur adressait une circulaire aux Préfets de départements fixant les nouveaux critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le risque de « sécheresse géotechnique » (cf. Figure 2).

L'annexe 2 de cette circulaire comporte des recommandations sur la reconnaissance préalable à la construction des sols d'assises du bâtiment et sur les dispositions constructives relatives à la prévention des dommages pouvant être générés par le phénomène RGA. Ces recommandations sont issues des trois Guides de l'IFSTTAR :

- Guide 1 - Caractériser un site pour la construction
- Guide 2 - Protéger sa maison de la sécheresse
- Guide 3 - Analyse et traitement des désordres créés par la sécheresse

Notons qu'à ce jour aucun de ces guides :

- n'est reconnu par les organisations professionnelles de la construction, malgré leur participation à leur élaboration,
- n'a fait l'objet d'un examen par la commission C2P de l'Agence Qualité Construction (AQC).

Les ouvrages décrits par ces guides ne peuvent donc pas être considérés comme ouvrages de référence par les assureurs.

Cette situation amène à s'interroger sur :

- la prise en compte réelle des guides par les entrepreneurs chargés de la construction de biens en zone argileuse.
- les bons moyens de prévention afin que le développement de la sinistralité RGA soit véritablement régulé.

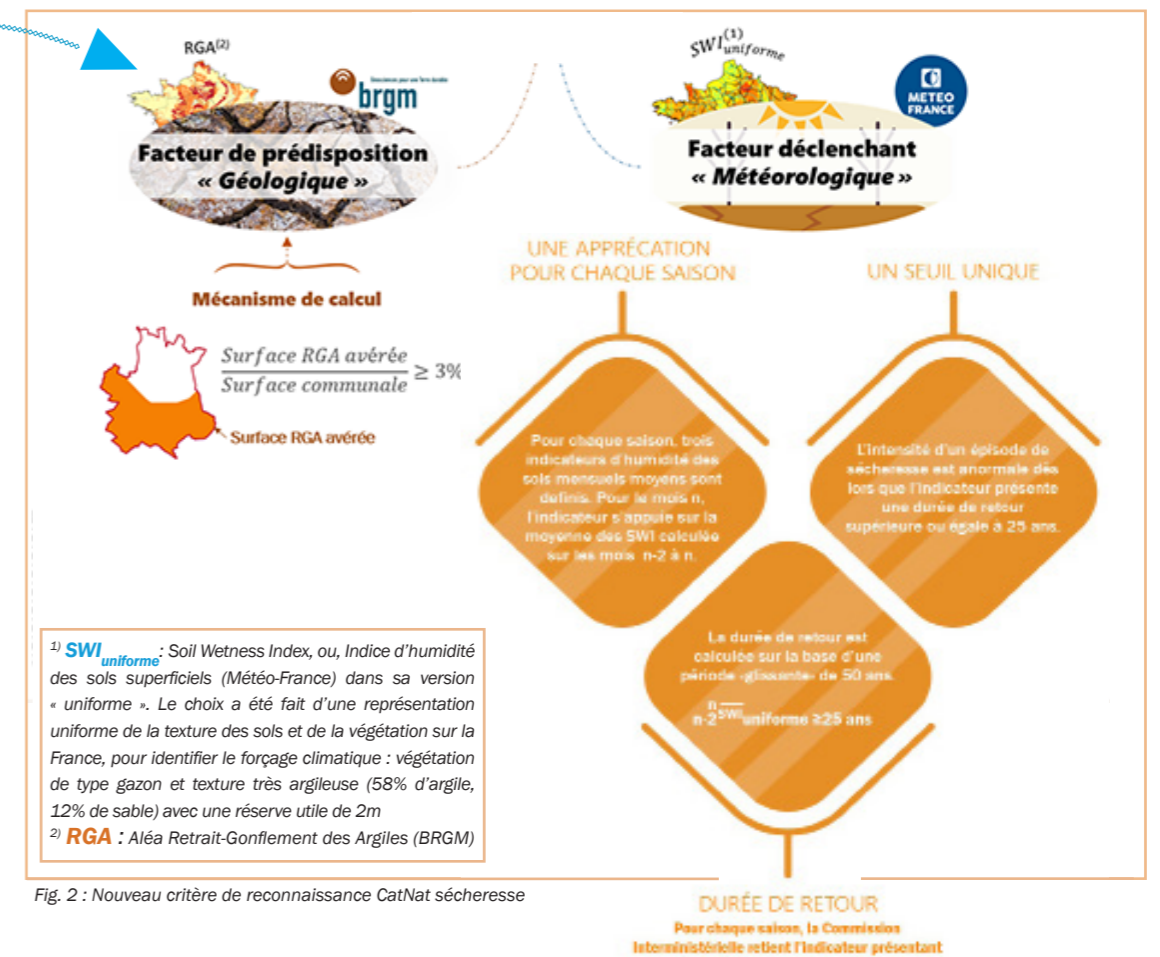


Fig. 2 : Nouveau critère de reconnaissance CatNat sécheresse

SÉCHERESSE Chiffres clés

Les arrêtés CAT-NAT 1988-2018*

- + de 11 900 communes demanderesse
- + de 10 400 communes reconnues

Le coût

- 11 Mds€ coût global à mi-2018
- 16 300€ coût moyen / sinistre
- 30% de la sinistralité CatNat 1982-2017
- 21 Mds€ sinistralité potentielle 2014-2039

La Prévention

Environ 2 000 communes avec PPR approuvé

*vision au 04/09/2019 Sources JO, Gaspar, FFA

Un réseau FFA-MRN de Coordinateurs risques naturels

Fidèle à l'une de ses missions historiques, d'interfaces institutionnelles, la MRN a travaillé, en lien avec la Fédération Française de l'Assurance (FFA), au renforcement de la représentation de la profession de l'assurance sur les territoires.

Un réseau unique de Coordinateurs Risques Naturels a ainsi vu le jour suite au rapprochement de deux réseaux :

- des Coordinateurs catastrophes naturelles de la FFA,
- des Correspondants prévention de la MRN (cf. [Lettre MRN N°21](#)).

Les Coordinateurs risques naturels sont des représentants volontaires des sociétés d'assurance adhérentes à la FFA.

Véritables ambassadeurs et interlocuteurs privilégiés auprès des pouvoirs publics, des services déconcentrés de l'Etat, voire des collectivités territoriales, ils assument désormais deux missions distinctes :

- **missions de prévention** (anciennement assumées par les correspondants prévention MRN),
- **missions de gestion de crise** (anciennement assumées par les coordinateurs catastrophes naturelles de la FFA).

La mission de prévention découle de l'article 44 de la Loi du 30 juillet 2003* qui a institué dans chaque département une Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM). Présidée par le Préfet, cette commission est composée

de représentants de la société civile, dont un représentant de la profession des assurances. Cette mission est animée par la MRN.

La mission de gestion de crise, animée par la FFA, s'exerce dans le cadre de son dispositif de gestion de crise.

Les Coordinateurs risques naturels interviennent lors de la survenance d'une catastrophe naturelle ou d'un événement naturel majeur en liaison et en complément du réseau CDIA de la FFA (Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance).

Avec ce nouveau réseau, composé de 200 membres, la couverture territoriale de représentants de l'assurance s'est vue renforcée. Cela permettra de répondre aux sollicitations des pouvoirs publics de manière plus efficace et optimisée.

*« Dite loi Bachelot » - relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages

Pour toute information relative aux missions de prévention des CRN vous pouvez nous contacter : mrn@mrn.asso.fr

Une nouvelle thèse CIFRE au sein de la MRN



Antoine HERANVAL a rejoint l'équipe MRN en mars 2018 dans le cadre de son stage de fin d'études d'ingénieur à l'École Nationale supérieure des Mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom. Désormais doctorant à la MRN, il s'est engagé dans un projet de thèse CIFRE validé par l'ANRT en avril 2019.

« Application de méthodes d'apprentissage statistiques aux données d'expertise d'assurance »

La thèse intitulée « Application de méthodes d'apprentissage statistiques aux données d'expertise d'assurance » s'inscrit dans la continuité des études exploratoires de la sinistralité CatClim sur le bâti (cf. Lettres MRN n° 28, 27, 25). Elle se base sur l'analyse de rapports d'expertise, et fait intervenir plusieurs domaines d'études en mathématiques, tel que des méthodes d'apprentissage statistique ou l'évaluation des événements extrêmes.

L'un des objectifs de cette thèse est de mieux connaître les dommages occasionnés par des événements naturels et d'améliorer la connaissance de la nature et du coût de l'endommagement à l'échelle fine du bâti. Elle vise également à identifier des pistes d'amélioration de la résilience du bâti (*Build Back Better*) et des leviers d'actions professionnelles possibles visant à réduire le coût économique d'un événement climatique.

Cette thèse est dirigée par Olivier Lopez, directeur de l'ISUP et professeur de mathématiques appliquées, affilié au Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation (LPSM) à Sorbonne Université. Il sera accompagné de Maud Thomas maître de conférences au LPSM.

La MRN sur les réseaux sociaux et échos médiatiques

Une présence sur les réseaux sociaux

En plus de son site internet, la MRN est désormais présente sur LinkedIn et Twitter. On compte sur vous pour nous suivre et pour vous inscrire à notre Newsletter !



On parle de nous dans les médias !

(échos médiatiques publiés sur internet ou dans la presse en mars-avril 2019)



• **Revue Risques**, n° 118, article *Construire pour durer*,

www.revue-risques.fr

• **Plateforme Construction 21 - France** article *Aléas naturels et (in)adaptation du bâti*,

www.construction21.org

• **Revue Qualité construction**, n° 173, dossier *Vers une obligation d'étude géotechnique en maison individuelle pour prévenir les sinistres*,

www.qualiteconstruction.com

• **Revue Géosciences**, n° 23, interview de Roland Nussbaum *Pour une approche plus intégrée de la gestion des risques de catastrophe*.

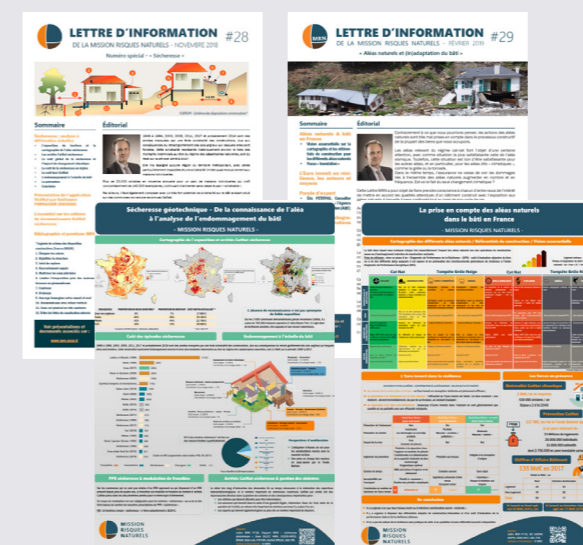
www.brgm.fr

RETROUVEZ LES DEUX DERNIERES LETTRES MRN

N°28 – Sécheresse géotechnique
N°29 – Aléas et (in)adaptation du bâti

révisitées sous la forme de posters :

<https://www.mrn.asso.fr/posters-mrn-aleas-naturels-et-bati-secheresse-geotechnique/>



Newsletter MRN

La MRN s'est doté d'un outil de Newsletter pour communiquer de manière plus efficace et plus simple. La Newsletter MRN remplacera les mails d'information. Elle peut contenir de multiples informations et revêtir de nombreuses formes.

Pour vous inscrire
www.mrn.asso.fr



Nous y étions !

Aux 4^e éditions des Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN), organisées par le MTES, les 25 et 26 mars 2019 derniers à Montpellier :

- **Atelier N°3** sur le thème « **Se préparer à la gestion du post-événement** », co-piloté par la MRN et l'Association Française du Génie Parasismique (AFPS),
- **Atelier N°2** sur le thème « **Vulnérabilité et résilience des bâtiments** », co-piloté par l'Agence Qualité Constructions (AQC) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB),
- **Atelier N°6** sur le thème « **Place des acteurs économiques dans la prévention des risques naturels** », co-piloté par la FFA avec la CCI France et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).
- **Sur le stand de la MRN** où ont été présentés le guide pratique CatNat MRN et les deux posters ci-contre.

Nous y avons contribué !

Aux deux fiches réalisées par Seine Grands Lacs, en collaboration avec la FFA pour expliquer de manière simple et illustrée le régime spécifique des Catastrophes Naturelles.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/episeine>

Regards sur l'international

Rencontres avec deux structures analogues à la MRN

La MRN entend porter un regard rétrospectif et prospectif sur les quelques initiatives comparables prises par deux structures agissant dans le domaine de la connaissance et la prévention des risques naturels :

- La **Fondation de prévention (FP) des Établissements cantonaux d'assurance (ECA), en Suisse,**
- **L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC), au Canada.**

Ces deux initiatives nationales dont elle a eu à connaître au fil du temps seront ainsi auscultées, à la faveur de deux prochains cahiers spéciaux de la MRN (cf. encadré ci-après).

L'initiative suisse en la matière, que constitue la FP, avait déjà été invitée par la MRN à la conférence de septembre 2017 consacrée au « Faire et reconstruire mieux » (Build Back Better - B3 - cf. [Lettre MRN N° 26](#)) où elle a expliqué le système des ECA et les activités de prévention des dommages « éléments naturels ».

Puis sera présentée de la même manière l'initiative canadienne (ICLR). Des rencontres ont notamment eu lieu lors des précédentes conférences IDRIM et des Nations Unies à Sendai et à Genève.

Symétriquement, il est prévu une édition anglaise des cahiers de la MRN pour présenter de la même façon notre institution à nos lecteurs anglosaxons (destinée notamment à nos interlocuteurs en remerciement de leurs contributions à la réflexion prospective de la MRN et aussi aux participants de la conférence IDRIM 2019).



Deux cahiers spéciaux de la MRN à paraître Monographies d'institutions étrangères (Suisse & Canada)

Ces cahiers prendront la forme de monographies d'expériences nationales, en matière d'initiatives du marché de l'assurance, pour la coordination et le pilotage d'actions de connaissance et de prévention des risques naturels. Ils comporteront :

- Un éditorial cosigné par les présidents des deux institutions ;
- Un zoom sur le contexte national de la prévention et de l'assurance des risques naturels dans le pays à l'origine de l'initiative de prévention ;
- Une monographie de l'institution dédiée à la connaissance et la prévention des risques naturels créée à l'initiative du marché national ;
- Un encadré de présentation et commentaire des principes de l'institution concernant la prévention des dommages dus aux éléments naturels ;
- Des exemples des projets / produits emblématiques de l'institution ;
- Une réflexion prospective sur les besoins futurs et sur l'évolution de l'action des assureurs en matière de prévention des risques naturels dans le pays considéré ;
- Un interview / témoignage du président de l'institution sur les pistes de collaboration qui pourraient être envisagées, notamment en termes d'apports de bonnes pratiques.

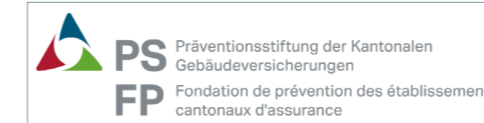
Des échanges de bonnes pratiques ont déjà eu lieu !

Courant mai, une délégation des ECA composée de 3 experts techniques a rendu visite à la MRN pour procéder à un échange de bonnes pratiques

Confrontés au risque croissant de développement de la sinistralité en sécheresse géotechnique, les ECA souhaitent bénéficier de l'expérience technique française tant en matière de prévention que de gestion et de règlement des sinistres, que de connaissance cartographique et d'approche préventive du phénomène.

De son côté l'équipe technique MRN a pu bénéficier d'une présentation complète de l'expérience développée au fil des années par la Suisse en matière de conception et mise en œuvre d'un système intégrée de prévention et de gestion des risques de grêle sur le bâti.

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)



La **Fondation de prévention (FP)** des établissements cantonaux d'assurance (ECA) promeut des projets de recherche appliquée. Elle soutient ainsi les objectifs stratégiques à long terme des ECA. En ce sens, la Fondation organise régulièrement des mises au concours dans les domaines de la prévention, de l'analyse des dommages et

des risques, de l'élaboration et de l'évaluation de mesures de protection, ainsi que de la communication. Seuls sont promus les projets liés à la prévention des dangers naturels. Les dangers naturels sont de plus en plus fréquents, ce qui augmente le potentiel de risque. En promouvant des projets, la Fondation permet l'élaboration d'approches de solution, qui sont en premier lieu mises en œuvre par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.



Markus FELTSCHER,
Président de la FP

www.vkg.ch/fr/

L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC-ICLR)



L'**Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC-ICLR)** est un centre de recherche et de communication

de renommée mondiale qui mène des études multidisciplinaires dans le domaine de la prévention des sinistres. Il s'agit d'un institut de recherche indépendant à but non lucratif fondé par le secteur des assurances de dommages (IARD) et affilié à l'Université Western. Sa mission consiste en la réduction des pertes de vies et des dommages aux biens, attribuables aux conditions météorologiques extrêmes et aux tremblements de terre, à travers l'identification et le soutien d'actions permettant d'accroître la capacité des sociétés civiles à s'adapter, anticiper, atténuer, résister et récupérer à la suite des catastrophes naturelles.



Paul KOVACS,
Directeur Exécutif ICLR

www.iclr.org



Conférence IDRIM 2019, Nice 16-18 octobre & participation de la MRN

Associée à la ville de Nice, à la DGPR du MTES, au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et à l'Association Française pour la prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), la MRN contribue à l'organisation d'une conférence scientifique internationale sur la gestion intégrée des risques de catastrophes : « IDRIM 2019 », qui se tiendra à Nice du 15 au 18 octobre prochain.

Le programme et les modalités d'inscription se trouvent sur le site de la conférence : <https://idrim2019.com/> où l'on trouvera l'invitation aux congressistes cosignée de Myriam MERAD, directrice de recherche au CNRS et Roland NUSSBAUM, en sa double qualité de directeur de la MRN et de secrétaire général de l'AFPCN, aux côtés d'un grand nombre de partenaires nationaux et locaux.

Le succès international est au rendez-vous puisqu'ont été enregistrées près de 250 soumissions d'abstracts pour des présentations individuelles comme pour des sessions et tables rondes, couvrant toutes les disciplines de la gestion intégrée des risques, avec le choix cette année d'un thème porteur « **Knowledge based risk management : smart territories for more resilient cities and organizations** », sur lequel des personnalités de premier plan seront invitées à intervenir en plénières (**programme détaillé à paraître en juillet sur le site de la conférence**).

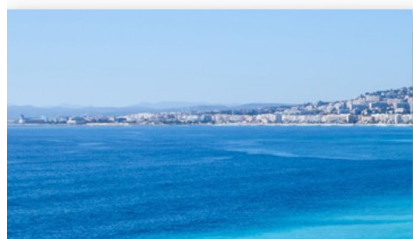
Ainsi après l'ouverture par Monsieur le Maire de Nice, il est prévu que soient données des allocutions par :

- M. le Directeur général de la prévention des risques – délégué aux risques majeurs du MTES,
- Un représentant de la FFA.

Parmi les sessions parallèles prévues au cours de la conférence, une journée complète sera consacrée à des communications portant spécifiquement sur des recherches en assurances ou en économie du risque dont l'une de sessions sera organisée par la MRN, (cf. encadré ci-dessous).

Une session organisée par la MRN

Le Président de la MRN et celui de la Fondation de prévention des Établissements cantonaux d'assurances (CH) seront des grands témoins, au côté des invités académiques (Prs. Reimund SCHWARTZE et Freddy VINET), d'une session spécialement consacrée au partage de bonnes pratiques en matière d'innovations, à l'initiative des assureurs et au bénéfice de la prévention, notamment dans le bâti.



THE 10TH CONFERENCE OF THE
INTERNATIONAL SOCIETY FOR
INTEGRATED DISASTER RISK
MANAGEMENT

16-18 OCTOBER 2019

NICE, FRANCE



IDRIM 2019

KNOWLEDGE-BASED DISASTER RISK MANAGEMENT

BROADENING THE SCOPE BY "SMART TERRITORIES" FOR SUSTAINABLE AND RESILIENT CITIES AND ORGANIZATIONS



Crédits photos : AQC, CYPRES, Keraunos, Météo France, MRN

Lettre d'information de la Mission Risques Naturels - Directeur de publication : Roland NUSSBAUM

Créée en 2000 entre la FFSA et le GEMA, la MRN a pour objet de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et de permettre à la profession de l'assurance d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention. Elle fait partie des groupements techniques de la profession membres du GIE Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance (GPSA). En 2016, la FFSA et le GEMA ont fusionné pour constituer la Fédération Française de l'Assurance (FFA).